

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 3 juillet 2015

10^{ème} **Commission** - N° CP-2015-7-10-8

Service instructeur

Direction Etudes, Finances et Appuis de la Solidarité

Service consulté

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DES DIFFÉRENTS SERVICES
DE LA SOLIDARITÉ POUR UN MONTANT DE 90 500 EURO**

Résumé : Vous sont soumises, dans le présent rapport, les demandes de subventions de fonctionnement des associations Thémis pour 90 000 € et Migration Santé Alsace pour 500 €. L'association Thémis contribue à la promotion du droit pour les enfants et les jeunes et Migration Santé Alsace participe à la promotion de la santé des personnes migrantes.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations ou organismes dans le domaine de l'action sociale, le Département accorde chaque année des subventions de fonctionnement à des associations ou organismes oeuvrant au service de la population haut-rhinoise.

Après instruction des différentes demandes par les services du Conseil départemental du Haut-Rhin, il est proposé d'attribuer, dans ce rapport, 3 subventions en faveur de 2 associations pour un montant total de 90 500 €. Les propositions vous sont récapitulées ci-dessous.

	Montant proposé 2015
<u>PROTECTION DE L'ENFANCE</u>	
➤ Thémis – Strasbourg : Promotion du droit pour les enfants et les jeunes	10 000 €
➤ Thémis – Strasbourg : Missions Administrateur Ad hoc (représentation juridique du mineur et accompagnement personnalisé psychologique et éducatif)	80 000 €
<u>PROMOTION DE LA SANTE:</u>	
➤ Migration Santé Alsace – Strasbourg : Projet de guide de santé sexuelle pour les femmes non francophone traduit en 5 langues	500 €

Une convention particulière jointe à ce rapport est à signer avec l'association Thémis.

Il vous est proposé :

- d'accorder, dans le cadre de l'action sociale, des subventions de fonctionnement pour un montant de 90 500 € aux associations, telles que détaillées dans la liste annexée au présent rapport (annexe 1),

- d'approuver la convention, ci-jointe (annexe 2), avec l'association Thémis et d'autoriser le Président à la signer,

- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget 2015 :

- 90 000 € sur le Programme G731, Chapitre 65, Fonction 51, Nature 6574,
- 500 € sur le Programme G716, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6574,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN